

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Août 1873.

Chronique générale.

L'Etoile publie la lettre suivante, qui ne
peut être lue sans intérêt :

« A M. Charles Muller.

» Paris, 23 août 1873.

» Mon cher ami,

» Les entraînements où, sous l'empire de
sentiments d'ailleurs aussi respectables que
patriotiques, beaucoup de légitimistes se
laissent aller en ce moment, me paraissent
irréfléchis et pourraient devenir dange-
reux.

» Il me paraît sage, au contraire, de ne
pas nous complaire outre mesure en des mi-
rages qui pourraient n'être que des illusions,
et, parlant, des mécomptes.

» Bon nombre de nos amis politiques de
la presse et de l'Assemblée me semblent
quelque peu forcer les résultats de l'entre-
vue de Frohsdorff.

» M. le comte de Paris a fait le voyage
d'Autriche pour aller déposer ses hommages
et sa soumission aux pieds de M. le comte
de Chambord, comme en d'autres temps,
Louis-Philippe, son aïeul, fit le voyage d'An-
gleterre pour déposer ses hommages et sa
soumission aux pieds du roi Louis XVIII.

» De même que Louis-Philippe avait pris
des engagements personnels en y associant
ses frères, de même M. le comte de Paris a
pris des engagements en son nom et au nom
de ses oncles et autres membres de sa fa-
mille.

» Comme Louis XVIII, M. le comte de
Chambord a ouvert franchement et généreu-
sement ses bras à ses cousins.

» Voilà l'acte dans toute sa vérité appa-
rente. Les conséquences qu'en peuvent dé-
duire pour eux-mêmes les princes d'Orléans,
comme aussi les mobiles qui l'ont inspiré,
nous sont ignorés. Ce sont là des préoccu-
pations auxquelles, pour le moment, nous
devons rester étrangers.

» Cet acte, en soi, a une portée incontes-
table. Je ne veux pas en discuter. Il ne
m'en coûte même pas d'admettre qu'il a été
déterminé, à l'exclusion de tout calcul d'in-
térêt, par un sentiment élevé des devoirs de
la famille et du patriotisme. J'ajoute que l'o-
pinion que je me fais de l'intelligence et du
cœur de M. le comte de Paris éloigne de moi
toute supposition que l'analogie de conduite
que j'ai signalée entre lui et son aïeul pour-
rait se reproduire dans la succession des
faits à venir.

» Mais, est-il vrai qu'à l'heure présente
les rapports politiques, au point de vue des
principes généraux de gouvernement mon-
archique, soient essentiellement modifiés,
par suite de l'entrevue de Frohsdorff, entre
les légitimistes et les orléanistes ?

» La fusion des princes, puisque c'est le
mot consacré, implique-t-elle la fusion des
nationalités politiques des deux groupes mo-
narchiques ? et dans quel sens ?

» Evidemment, la démarche du comte de
Paris ne peut être interprétée, d'après l'ex-
pression de sa pensée à M. le comte de
Chambord, que dans le sens d'un retour
pur et simple à la situation historique de sa
famille auprès du Roi.

» Les orléanistes, qui veulent suivre la
fortune de leurs princes, inclinent-ils ou in-
clinent-ils de leur côté, à un retour pur et
simple aux principes et aux traditions histo-
riques de la Royauté ?

» Les centres se fusionneront-ils dans les
droites ou celles-ci se fusionneront-elles dans
les centres ? ou bien ces diverses fractions
monarchiques pourront-elles se retrouver
et se rallier sur un terrain commun, supé-
rieur aux faits de révolution qui depuis 80
ans ont amené leur désagrégation ?

» On est d'accord pour replacer le Roi
sur le trône... L'est-on également pour ren-
dre à la Royauté ses larges assises, ses
bases essentielles ? L'accord existe-t-il, sur-
tout, pour rendre à la Royauté ses préroga-
tives propres, inhérentes à son institution
et par là même indépendantes et inviola-
bles ?

» Ce sont là des questions dont l'examen
s'impose à toutes les intelligences politiques
et dont la solution ne peut se présenter,
comme conclusion logique à l'entrevue de
Frohsdorff, qu'à la condition d'affirmer la
restauration du pouvoir royal, non-seule-
ment dans sa personification naturelle,
mais encore dans son essence et dans ses
véritables attributs. **Benoît GILLET.** »

M. Muller ajoute :

La lettre qu'on vient de lire place la ques-
tion sur son vrai terrain.

Il est certain qu'il ne suffit pas de rétablir
la Royauté ; il faut la rétablir dans des con-
ditions qui lui permettent de vivre et de rem-
plir sa haute mission.

Nous avons entendu dire bien des fois de-
puis l'entrevue de Frohsdorff : Ah ! si M. le
comte de Chambord voulait faire les conces-
sions qu'on lui demande, comme la restau-
ration serait facile !

Et après ? seriez-vous sauvés ?

M. le comte de Chambord ne veut pas
s'exposer et ne veut pas exposer la France
à de nouvelles révolutions. Voilà pourquoi
il résiste à vos exigences irréfléchies.

M. le comte de Chambord, dans ses man-
ifestes, a largement donné satisfaction à tout
ce qu'il y a de juste, de raisonnable dans
ce qu'on appelle les idées modernes.

Monarchie représentative, suffrage uni-
versel sagement organisé, égalité civile et
politique, admissibilité de tous les Français
aux fonctions politiques, tels sont les prin-
cipes de son programme. Qu'avez-vous à
lui demander de plus ?

Vous parlez d'une constitution à rédiger
par l'Assemblée, et, à vous entendre, le salu-
t du pays dépend de la bonne volonté que
mettra le roi à l'accepter.

Êtes-vous bien sûrs de ne pas vous faire
illusion ? vous rendez-vous même bien
compte de ce que vous dites ?

L'Assemblée nationale de 1789, qui n'é-
tait certainement pas inférieure par les lu-
mières à l'Assemblée actuelle, consacra
deux années à l'élaboration d'une constitu-
tion qui fut considérée pendant quelques
mois comme un chef-d'œuvre politique par
beaucoup d'honnêtes conservateurs.

Que devint cependant la monarchie et que
devint la France ?

S'il passait par la tête de la majorité par-
lementaire de prendre pour modèle la con-
stitution de 1791, serait-ce bien la peine, en
vérité, de rappeler Henri V ?

**

On lit dans la correspondance Saint-
Chéron :

Plus les feuilles thieristes et radicales
mettent d'acharnement à propager de faus-
ses nouvelles contraires aux résultats de
l'entrevue de Frohsdorff, plus ces feuilles
prouvent combien elles redoutent le réta-
blissement de la monarchie. Mais le bon
sens public se laisse peu arrêter par toutes
ces ridicules inventions.

Les lettres que je reçois de plusieurs dé-
partements font connaître que dans les con-
seils généraux il a été beaucoup question
du grand événement du 5 août. Des conseil-
lers dont l'esprit était bien séparé de la mo-
narchie héréditaire, tiennent les propos les
plus significatifs.

A Paris, j'ai entendu un grand nombre
de petits commerçants manifester le désir
de l'arrivée d'Henri V, non par sentiment
dynastique, mais pour obtenir la sécurité et
la reprise des affaires.

Les amis du prince Napoléon et de M.
Rouher racontent qu'ils ne dissimulent pas
tout le découragement que leur a causé la
réconciliation entre les princes de la mai-
son de Bourbon, événement qui éloigne
beaucoup les chances d'une restauration
impériale.

Le prince Napoléon aurait dit, en quit-
tant Paris : « Je ne me fais pas d'illusions,
» les Napoléons sont pour longtemps hors
» de France, car la monarchie des Bour-
» bons ne va pas tarder à revenir. »

**

On lit dans la correspondance de l'Indé-
pendance de l'Ouest :

En quelques mots, voici les nouvelles du
jour pour ce qui touche à la fusion : 1° M. de
la Bouillerie aurait vu à Vienne le comte de
Chambord et n'aurait rien obtenu de lui ;
2° Henri V aurait écrit à M. de La Rochette,
une assez longue lettre qui serait livrée à la
publité et qui porterait le dernier coup aux
espérances des fusionnistes.

D'après ce que j'entends dire de divers
côtés, les amis de la branche cadette ne
désespèrent pas d'avoir raison du comte
de Chambord livré à lui-même ; le préten-
dant légitime est plus abordable qu'on ne le
croit généralement ; il ne se cantonne pas
sur ces hauteurs olympiennes où la légende
le place trop volontiers ; il se prête sans trop
de difficultés à la conversation — je ne dis
pas à la discussion — sur certains points
délicats. Il a le mot pour rire et aime les
anecdotes gauloises. Ce court portrait n'est
pas de moi, mais d'un familier du prince.
Les orléanistes pensaient qu'avec un pareil
prétendant, il y avait quelques chances de
s'entendre.

Mais ce qui a tout gâté, c'est l'entourage
« fanatique » (l'épithète est d'un orléaniste),
qui exerce de longue date une si grande in-
fluence sur le comte de Chambord. Ainsi on
m'assure que si l'hôte de Frohsdorff avait
pris auparavant l'avis de quelques-uns de
ses conseillers, le comte de Paris aurait fort
risqué de n'être pas reçu par son cousin. Le
petit-fils de Louis-Philippe n'ignore pas ces
dispositions peu sympathiques, et c'est pour
cette raison qu'il s'est adressé directement
au chef de la branche aînée, en lui envoyant
d'avance le texte des paroles qu'il était rési-
gné à prononcer. Touché de l'humilité de
cette démarche, le comte de Chambord a
répondu comme on sait, mais il y a eu
quelque improbation à Frohsdorff.

On continue à s'occuper beaucoup des
prochaines élections complémentaires, qui
auront lieu, comme vous le savez, dans onze
départements. Ces élections intéressent envi-

ron un huitième de la France, et le hasard
fait qu'elles se répartissent entre toutes les
régions du territoire, du nord au midi, de
la Bretagne à la Franche-Comté, du Finis-
tère à la Haute-Saône et du Pas-de-Calais à
l'Aude. Le centre est représenté dans ces
élections par les départements de la Loire et
du Puy-de-Dôme. Il y a donc là une excel-
lente occasion de consulter les électeurs.

On me donne à ce propos une nouvelle
fort intéressante, et dont je puis vous garan-
tir l'authenticité absolue. Beaucoup d'in-
dustriels du Pas-de-Calais, de la Haute-
Saône, et, chose plus curieuse, du Finistère,
auraient écrit à M. Thiers pour l'engager, si
les élections complémentaires ont toutes lieu
le même jour, à donner sa démission et à se
laisser porter à la députation dans les onze
départements convoqués.

Ces grands industriels, dont je pourrais
vous donner les noms, affirment que l'an-
cien président de la République serait réélu
partout et croient pouvoir, en tous cas, ga-
rantir le succès de l'élection dans leurs dé-
partements respectifs.

Or, ces départements sont, ainsi que je
vous l'ai dit, ceux du Pas-de-Calais, de la
Haute-Saône et du Finistère. C'est assez
dire qu'ils ne comptent pas parmi les plus
républicains et que l'élection serait pour
ainsi dire certaine dans l'Aude, la Loire, la
Haute-Garonne, etc.

Une des lettres auxquelles je fais allusion,
et qui émane d'une des notabilités les plus
connues du département du Pas-de-Calais,
se termine ainsi :

« Le hasard vous offre une occasion uni-
que de faire consacrer par le suffrage de la
France entière les actes de votre gouverne-
ment, condamnés par une majorité aveugle.
Saisissez cette occasion, monsieur le député,
et personne ici ne doute que le pays ; ayant
à choisir entre la République conservatrice
et stable, que vous représentez, et cette chose
innommée et complexe que représente la
majorité actuelle, ne se prononce unanimement
en faveur de la cause républicaine. »

Quel cas M. Thiers a-t-il fait de ces con-
seils ? C'est que nous saurons bientôt. Mais
je crois pouvoir vous affirmer qu'ils ne se-
ront pas entièrement perdus.

R. DUBREUIL.

**

Le Journal officiel fera prochainement con-
naître les dix-huit circonscriptions militaires
arrêtées par le conseil supérieur de la guerre
en exécution de la loi de réorganisation de
l'armée.

On assure que les choix des généraux de-
vant être appelés au commandement de ces
régions n'ont pas encore été discutés.

**

C'est irrévocablement le 14 septembre
prochain que commencera le procès de M.
Ranc.

L'acte d'accusation est aujourd'hui com-
plètement terminé, et a été soumis à M. le
général Appert, qui en avait demandé com-
munication au commissaire du gouverne-
ment.

**

Nous lisons dans l'Espérance du Peuple, de
Nantes :

« Les départements sont parcourus en ce
moment par des gens inconnus qui colpor-
tent et distribuent des imprimés invitant les
frères et amis à se trouver, le 5 octobre, à
Paris. A quoi se rapporte cette date ? Tou-

jours est-il que plusieurs de ces imprimés ont été saisis et envoyés à Paris, d'où sont parties des instructions sévères pour les préfets. »

Dimanche, la *Gazette de Nîmes* qui est, comme on sait, l'ardent organe du parti légitimiste dans le Gard, publiait l'article que voici. Il est à remarquer.

« Louis-Philippe d'Orléans. »

« Demain, la maison de France célèbre, pour la première fois, l'anniversaire de la naissance de M^r Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de Paris. C'est une fête de famille, à laquelle tous les royalistes doivent s'unir, et la *Gazette de Nîmes* tient à honneur d'en voyer à celui que nous appelons déjà le prince royal l'hommage de ses vœux les plus sympathiques et les plus respectueux. »

« Un nuage assombrissait l'horizon ; le souffle du 5 août l'a dissipé, et maintenant le soleil monte pur et radieux sur le firmament, prêt à inonder de sa bienfaisante lumière notre beau pays de France. »

« L'espérance est grande aux cœurs des royalistes depuis que le petit fils de Louis-Philippe est allé saluer le chef de sa famille et l'héritier de nos rois. Comment pourrions-nous laisser échapper une si belle occasion de proclamer la noblesse et la générosité de cette grande âme ? »

« L'anniversaire du 24 août 1838 est désormais inscrit dans les annales glorieuses de la monarchie. »

On lit dans le *Salut public*, de Lyon :

« Une enquête ouverte sur toutes les écoles laïques du département, serait sur le point d'être close, et l'administration aurait l'intention de supprimer toutes celles des écoles que l'enquête reconnaîtra n'avoir pas donné à leurs élèves l'instruction religieuse exigée par les programmes universitaires. »

M. de la Bouillerie est rentré à Versailles ; il a, dit-on, donné des instructions pour qu'immédiatement un rapport lui soit présenté sur la situation des récoltes et les mesures que cette situation commanderait.

On sait qu'à l'occasion de l'anniversaire du 4 septembre, les réfugiés de Genève vont organiser un banquet. On assure même que la présidence honoraire en sera offerte à l'ex-président de la République.

« Pauvre M. Thiers, disait hier un de nos amis, le jour n'est peut-être pas éloigné où on lui mettra le verre en main pour célébrer le 18 mars et pour porter des toasts à la Commune, qui a brûlé sa maison et qui l'a condamné à mort. Une fois sur la pente de la révolution, on ne s'arrête plus. »

L'événement de Frohsdorff a été très-favorablement accueilli par tous les honnêtes gens de la Belgique. Un diplomate considérable de ce pays, plus près du parti libéral que du parti catholique, écrit ces lignes remarquables qui nous sont communiquées :

« La démarche du comte de Paris est fort approuvée en Belgique. On en attend d'heureux résultats, et l'on espère que la France, en reprenant la forme monarchique, reprendra son rang dans le concert européen. La France doit être grande et forte pour la paix et le bonheur du monde. On trouve que les princes d'Orléans se sont conduits en vrais princes français. »

On est en train d'achever la reconstruction de l'hôtel de M. Thiers place Saint-Georges. Rien de mieux.

Mais il est dit qu'en France personne ne sait demeurer dans la ligne tracée ni faire les choses avec mesure. L'ancien hôtel avait, vous vous le rappelez, une physionomie des plus modestes. On aurait dit volontiers la résidence dans laquelle un notaire prenait sa retraite. Regardez la nouvelle construction : c'est une demeure de hobereau, une manière de château transporté en plein pays Breda.

La toiture est couronnée de galeries d'un style féodal. Il n'y avait qu'une entrée borgne ; on en fait une, donnant rue Fontaine, qui a des allures absolument seigneuriales.

Et il y a des conseillers généraux qui comparent le propriétaire à ce Washington que Châteaubriand a vu si humblement logé à Mount-Vernon !

Une carte très-intéressante a paru il y a quelques jours. C'est la carte de la France parlementaire d'après les élections de 1871, 72 et 73. Chaque département est divisé en fractions teintées en rouge, en bleu, en rose, en jaune, en vert, suivant l'opinion du député qu'elles représentent. Un simple coup d'œil jeté sur cette carte suffit pour se rendre compte de l'esprit général de la province et établir exactement la composition de chaque groupe parlementaire, depuis l'extrême-gauche jusqu'à l'extrême-droite.

LA MARCHÉ DU CHOLÉRA.

Loin de s'amender et de se circonscrire, le choléra prend chaque jour une nouvelle extension et fait un plus grand nombre de victimes. De toutes parts nos renseignements signalent une situation déplorable. — Une lettre de M. E. Reclus indique les ravages produits par le fléau en Transylvanie.

Le *Moniteur officiel* de la Roumanie publie chaque jour un tableau des cas de choléra, tableau qui montre que l'épidémie occupe une grande partie de ce pays. Une dépêche insérée dans les journaux politiques apprend que, à Berlin, on comptait à la fin de la semaine une soixantaine de décès par le choléra qui, de plus, a fait son apparition à Stettin et à Tilsit.

D'autre part, l'épidémie continue à Vienne. Le nombre des cas, pendant la semaine qui a fini le 16 août, s'est élevé à 523, et la mortalité, qui auparavant était de 50 0/0, a atteint le chiffre de 59 0/0. En Italie, le choléra persiste, abandonnant certaines localités pour en gagner d'autres. Du côté de nos frontières, Gênes serait la ville la plus voisine où l'on aurait enregistré des décès par le choléra.

Les détails que nous trouvons dans divers journaux de médecine nous montrent que le nombre des décès par la diarrhée, la cholérine et le choléra nostras, est plus considérable qu'il ne l'était dans la période correspondante de l'année dernière (Londres, Liège, Bruxelles, Lille et Lyon).

Il est donc urgent, nous le répétons, que l'on exerce une surveillance très-active sur l'hygiène publique. La salubrité des maisons particulières mérite aussi de fixer l'attention. Beaucoup de maisons, principalement dans les quartiers populeux, sont si mal tenues, si mal aérées qu'elles constituent en quelque sorte un danger pour tout le monde.

C'est souvent dans de semblables conditions que se développent les premiers foyers qui, de là, irradient sur le reste de la Cité. La marche du choléra à Vienne nous fournit des exemples à l'appui de cette opinion.

C'est au conseil d'hygiène à prendre les mesures nécessaires pour obvier aux inconvénients que nous venons d'indiquer.

Le ministre de la guerre a adressé la circulaire suivante à MM. les inspecteurs généraux, les officiers généraux commandant les divisions et subdivisions territoriales et actives, les fonctionnaires de l'intendance, les chefs de corps d'infanterie, de cavalerie et du génie :

« Versailles, le 4 août 1873. »

« Messieurs, un concours de tir a lieu tous les ans dans les corps d'infanterie, de cavalerie et du génie, pour constater devant MM. les inspecteurs généraux les progrès réalisés dans l'enseignement du tir. Il importe que les volontaires d'un an, incorporés dans ces corps et remplissant les conditions exigées pour être admis à concourir, soient appelés, à cette occasion, à faire preuve du résultat de leurs études et de leurs travaux dans cette partie si importante de leur instruction militaire, et concourent avec les meilleurs tireurs du régiment. »

« A cet effet, j'ai décidé que l'insigne du cor de chasse leur sera accordé dans les conditions réglementaires et dans la proportion de 1 par 20 volontaires. »

« Pour ne pas réduire le nombre des récompenses attribuées aux corps de troupe, j'accorde un prix supplémentaire de tir lorsque l'effectif des volontaires ne dépassera pas 75 ; deux prix pour un effectif variant de

76 à 150 ; trois prix lorsque le chiffre de 150 sera dépassé. »

« Dans les corps d'infanterie et du génie, les prix de tir ont consisté, jusqu'ici, en épinglettes d'argent. Le Manuel de l'instructeur de tir a annoncé leur remplacement par une hausse supplémentaire qui serait organisée et portée en forme d'épinglette. L'adoption de ce modèle de hausse a été ajournée. En conséquence, pour l'année 1873, les prix de tir consisteront, pour les corps de troupe de ces deux armes, en épinglettes d'argent, comme en 1872, à raison de une par deux compagnies. »

« Dans l'arme de la cavalerie, il ne sera accordé de prix de tir que dans les régiments où le tir à balle à cheval a été pratiqué. (Art. 7 de l'instruction du 27 juillet 1873, pour les instructions générales des corps de cavalerie.) »

« Comme je tiens essentiellement à me rendre compte des résultats de l'enseignement du tir, je prie MM. les généraux commandant les divisions de réclamer et de me transmettre, au plus tôt, la liste des lauréats du tir, en faisant ressortir, dans cette liste, les volontaires d'un an qui y figurent. »

« Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

« Le ministre de la guerre,
Général DU BARAIL. »

Nouvelles extérieures.

LETTRES DES FRONTIÈRES.

Frontières des Pyrénées, 24 août.

Une grande ignominie vient d'être effacée, sinon de l'histoire politique, de l'histoire monumentale de l'Espagne.

La colonne rappelant ce que les isabellistes avaient décoré du nom mensonger de *Traité de Vergara*, mais ce que les carlistes ont toujours appelé de son vrai nom la *Trahison de Maroto*, n'est plus !

La journée du 15 août, grande fête religieuse, a été une grande fête carliste ; volontaires et habitants ont abattu ce monument de honte pour l'acheteur, d'indignation pour les victimes du vendeur.

Ce vendeur, Maroto, imposé comme général en chef par de faux amis, trahit son roi et livra son armée le 31 août 1839.

La revanche a été lente à venir, mais... elle est venue !

Trente-trois années onze mois quinze jours !... Nous les avons bien comptés dans nos longues veillées d'exil, ces jours, ces mois, ces années, nous qui, pleins de foi, luttons pour la légitimité espagnole, tour à tour avec l'épée et la plume, depuis ce jour néfaste.

L'hospitalité française est proverbiale envers les carlistes ; elle a été, elle est fraternelle. Mais comment remplacer ces charmes infinis : patrie, mère, sœurs, amis, camarades, causeries et mœurs nationales, enfin ce beau ciel de l'Espagne ?

La colonne de la *Trahison de Maroto* est tombée au milieu des vivats frénétiques à Charles VII, de ces populations basques qui avaient assisté en larmes à son érection.

Tous les documents concernant ce marché infâme, c'est-à-dire la soi-disant convention du 31 août 1839, les médailles commémoratives, etc., etc., ont été brûlés ou brisés en mille morceaux et jetés au vent.

Cet acte, si longtemps désiré à la fois par la province et par la ville, s'est accompli avec une imposante solennité.

Vergara appartenant à la Guipuzcoa, son commandant général, don Antonio Lizaraga, devait présider et à présider cette cérémonie, entouré des représentants de toutes les provinces d'Espagne et de quelques bataillons.

Citons-en quelques-uns :

Le 1^{er} du Guipuzcoa, appelé Notre-Dame du Mont Carmel, — le 2^e le Triomphe, — le 3^e Dona Blanca, — une compagnie des guides de Castille, — le chef d'état-major d'Alava avec quelques troupes, — une section d'artillerie, — les professeurs et élèves de l'Académie militaire, — toutes les *partidas volantes* de la province, — l'administration militaire, etc., etc.

Un acte officiel de cette tardive mais éclatante revanche a été rédigé et signé par les chefs présents de l'armée carliste, les autorités de la ville et de nombreux assistants.

La journée du déshonneur est ainsi effacée par la journée de l'honneur.

La trahison de Maroto n'est guère connue. On sait tout au plus qu'abreuvé de mépris, il dut quitter l'Espagne, et que, poursuivi par la réprobation générale jusqu'au Chili, il y mourut après une agonie de huit jours de remords.

Nous étions dans l'état-major général, par conséquent auprès du traître. Témoin indigné de cette iniquité, nous l'avons racontée au roi Charles V, à Lecumberri (Navarre), le lendemain 1^{er} septembre 1839.

Une génération a passé depuis ! C'est effrayant. Pourtant nos souvenirs sont nets. Des catastrophes comme celle-là, où l'on risque sa vie et son avenir, s'incrument dans la pensée.

La révolution, malgré les ressources que le testament de Ferdinand VII laissait entre les mains de dona Christina ; malgré celles considérables en hommes et en argent que lui prodigua la quadruple alliance, sentait que le triomphe de Charles V approchait.

Les carlistes étaient maîtres, à part les capitales de la Navarre, des trois provinces basques, des quatre de la Catalogne, de l'Aragon, de la Valence, d'une partie de celles de Murcie, Manche et Castille.

La trahison seule pouvait sauver le trône révolutionnaire. Elle fut décidée.

Don Carlos avait besoin d'argent ; des financiers lui imposèrent traitreusement Maroto, le général de leur confiance, ancien compagnon d'Espartero en Amérique. Maroto fut accepté.

Dans l'impossibilité de raconter les événements des six mois qui précèdent la vente de Vergara, racontons ceux des deux derniers jours.

Espartero était à Bilbao ; Maroto le laissa pénétrer d'abord à Durango, puis jusqu'à Vergara. — « C'est un piège, pensait-on ; la ville étant entourée de montagnes très-élevées, il sera écrasé là par nos forces réunies. »

Nous nous repliâmes sur Elorrio, près de Durango, puis sur Azcoitia, non loin de Vergara.

Le 29 août, nous étions avec Maroto et le quartier général dans cette ville. — A neuf heures du soir, nous prenons ses ordres. — Ne vous occupez pas de l'infanterie. Où est la cavalerie ?

— Mon général, une moitié ici, l'autre à Azpeitia.

— Demandez aux chefs d'escadrons s'ils sont d'avis d'attaquer l'ennemi à Vergara, et si je peux compter sur leurs soldats. Vous me rapporterez des réponses écrites.

Sans trop comprendre cet ordre étrange, nous obéîmes. Une heure après nous rapportons des réponses affirmatives.

— Demain à six heures, nous dit Maroto, la cavalerie sur la route de Zumarra, a.

Après avoir donné nos ordres, nous soupions avec sept autres chefs attachés à l'état-major, dont un, secrétaire du général. Notre conversation enthousiaste roula sur les chances de la bataille du lendemain.

Le 30 août, la route nous parut longue. Pas le moindre bruit de fusillade.

— Espartero aura abandonné Vergara, disaient les uns.

— La journée se passera en préparatifs, la bataille sera pour demain, disaient les autres.

Nous arrivons à Villaréal de Zumarraga. Quel ne fut pas notre étonnement : les bataillons avec les armes en faisceaux !

Or, entre Vergara et cette ville, s'élève une montagne appelée Descarga. — Cette belle position stratégique n'était donc pas occupée ?

Pour la première fois, nous doutâmes, avec un groupe d'amis, de la fidélité du général, et on parla d'arrangements possibles avec Espartero.

La discipline nous interdisait toute demande d'explications au général Maroto ; nous nous rendîmes chez Urbiztondo, chef d'état-major, qui, comme nous tous, avait appartenu à la garde royale de Ferdinand VII.

Cet ancien camarade nous rassura.

— Il y a quelques projets d'arrangement, nous dit-il, mais ils seront soumis au roi. Ayez confiance en moi ; je ne trahirai jamais.

Nos appréhensions avaient été partagées par les chefs d'un bataillon de sous-officiers et d'un autre de cadets. Ces troupes d'élite prirent les armes sans ordre.

Maroto, renseigné à tout instant par ses complices, eut peur. A midi, il coupa sa moustache, et, suivi d'un seul ordonnance, s'enfuit à Vergara par des sentiers presque inaccessibles.

Nous l'avons vu fuir, ce lâche, mais sans prévoir encore la trahison du lendemain.

Espartero faillit le faire arrêter à son arrivée.

— Que venez-vous faire ici tout seul ? lui dit-il. Que m'importe votre personne ? J'ai traité avec vous pour votre armée !

Le châtimement du traître commençait. Afin de calmer l'alarme des bataillons carlistes, on battit la générale ; à 2 heures nous prenions possession sur les hauteurs de Descarga.

Le quartier général avec Urbiztondo avança jusqu'à un village, près de Vergara.

Le 31 août, à 5 heures, nous sommes réveillés par le bruit des chevaux arrivant de ce côté. C'était Urbiztondo qui venait sans doute de conférer avec Espartero. Nous sautons en selle et nous montons derrière lui à Descarga.

Nos troupes étaient massées là. Voici les paroles foudroyantes que nous lui avons entendu dire au milieu de la stupefaction générale :

« Mes enfants, allons à Vergara. Plus de guerre ! Les *crisinos* nous attendent en grande tenue. Allez, mes amis, allez signer la paix avec eux. »

Les soldats restèrent immobiles, mais deux chefs gagnés par Maroto tirant leurs épées, leur ordonnèrent de marcher. Ils obéirent.

Quant à nous, nous étions littéralement atterrés, et malgré cette phrase d'Urbiztondo, que nous n'oublierons jamais, nous ne pouvions croire à l'horrible trahison qui allait se consommer.

— Expliquez-moi les paroles du général, demandâmes-nous à un ami supérieur en grade.

— Un traité est intervenu, nous répondit-il, entre Espartero et Maroto pour mettre fin à la guerre. Nos grades, nos décorations, nos titres sont maintenus.

— Et notre roi ?

— Ah !... plus de roi ; il nous faut accepter Christina et Isabel.

A ces mots nous fûmes exaspérés. Retournant notre cheval, au risque d'être fusillé, nous criâmes aux soldats qui encombraient la route :

— Ouvrez vos rangs ! et, après bien des dangers et des péripéties, nous pûmes regagner le quartier royal.

Urbiztondo entraîna donc à Vergara la division du quartier général dans la plus grande ignorance de ses exécrables desseins. La Torre entraîna de même, de son côté, la division biscayenne et d'autres chefs, trois bataillons guipuzcoains.

20,000 combattants se trouvèrent ainsi cernés et durent mettre bas les armes.

Un prince étranger, don Amédée, n'a pas craint de créer Espartero prince de Vergara.

L'acceptation de ce titre n'est pas explicable, car il ne saurait être, pour Espartero, ni la gloire, ni l'honneur. **LARZAT.**

ROME.

Les journaux de la révolution italienne annoncent une prochaine nomination de cardinaux et ont même désigné deux illustres prélats français comme devant être appelés à faire partie de cette promotion.

La *Correspondance de Genève*, qui reçoit ses informations du Vatican, publie ce qui suit :

« Parmi les circonstances que l'on peut prévoir, il faudra compter le cas où la mort éclaircirait encore plus qu'aujourd'hui les rangs du Sacré-Collège. Mais jusqu'ici, grâce à Dieu, l'auguste Sénat de l'Eglise romaine est encore plus nombreux qu'il ne le fut pour plusieurs conclaves.

» Le conclave, d'ailleurs, n'est pas la principale raison d'être des cardinaux.

» Pour élire un Pape, il n'est pas nécessaire qu'ils soient au complet. Ils ont une fin bien plus importante : c'est de coopérer au suprême gouvernement de l'Eglise.

» Il se pourrait donc que Pie IX, même prisonnier, songeât, non pas à cause de ses 82 ans, mais en vue du bien général de l'administration ecclésiastique, à réparer les pertes subies par le Sacré-Collège, avant même que l'Europe catholique eût rempli envers lui ses devoirs de piété filiale.

» Mais, dans ce cas, quels droits les gouvernements auraient-ils à revendiquer leur lot ordinaire dans la répartition de ses faveurs ?

» Des droits ? Mais ni la coutume ni les promesses faites en d'autres temps ne leur en conféreraient plus aujourd'hui.

» Tout comme les Etats peuvent dire au Pape : Nous n'avons plus la force de vous venir en aide, ainsi le pape peut leur répondre : Je ne suis pas non plus en situation de vous contenter.

» Les contenter n'est pas le premier devoir du Pontife romain.

» Sa première, sa plus urgente obligation, c'est de bien gouverner l'Eglise et de pourvoir, de la façon la plus avantageuse, à ce qu'exige ce bon gouvernement.

» Le Pape recrute ses conseillers partout où il en trouve de capables, sans distinction de nationalité.

» S'il condescend à nommer des cardinaux sur la demande de tel ou tel prince, cette demande n'est, à ses yeux, qu'un côté très-accessoire de la question.

» C'est ainsi qu'il agit, dans la pleine indépendance de sa volonté, vis-à-vis de l'Irlande, de l'Angleterre et de l'Amérique.

» Là, point de droits prétendus acquis, point d'entraves. »

Nouvelles militaires.

A propos du mouvement que doivent exécuter au 28 septembre les troupes de l'armée de Versailles, il a couru plusieurs bruits tous à peu près faux, dont il convient de signaler l'inexactitude. Ainsi, par exemple, l'on a prétendu que les troupes actuellement dans les camps de Ville-neuve, de Meudon et de Saint-Germain y demeureraient jusqu'en janvier ou en avril prochain, et qu'elles ne rentreraient à Paris qu'au moment de la répartition des troupes dans les régions territoriales. Il y a là une erreur facile à démontrer. Le 4^e corps (Douai) allant occuper au 1^{er} octobre nos départements de l'Est, où l'ennemi n'a voulu voir jusqu'ici qu'une compagnie par garnison, il est bien indispensable de donner à Paris un corps d'occupation ; la capitale ne peut rester sans garnison, et la rentrée des 5^e et 2^e corps y est certaine.

Les bruits qui ont attribué le 5^e corps au Mans et le 2^e à Bordeaux sont, croyons-nous, sans fondement. Quant à laisser dans les camps des environs de Paris des troupes qui y ont séjourné déjà dix-huit mois ou deux ans, il y a, outre les raisons que nous venons d'énoncer, une autre cause qui s'y oppose et qui a également une grande importance, c'est celle de la santé des troupes. Le mouvement des troupes de l'armée de Versailles au 1^{er} octobre est donc à peu près certain.

L'inspection générale est finie ou peu s'en faut, pour les garnisons des diverses villes de France. L'armée de Versailles seule a encore quelques divisions où tous les régiments n'ont pas été vus.

On parle d'un nouveau retard dans le commencement du procès Bazaine. Ce retard viendrait de dispositions nouvelles dans l'installation des divers services du conseil de guerre à Compiègne.

Les travaux de la commission chargée de la nouvelle organisation tactique de l'armée poursuit activement ses travaux. La formation du bataillon à quatre compagnies d'un minimum de 100 hommes en temps de paix s'élevant en campagne à l'effectif réel de 250 hommes paraît définitivement adoptée. Les règlements de manœuvres vont donc pouvoir être commencés sur ces données, de manière à être étudiés dans les régiments pour la reprise de l'Instruction en avril 1874.

Par décret du 14 août courant, le Président de la République a prononcé la dissolution de la division active d'infanterie, commandée par le général Metmann. Cette division avait été détachée, depuis le 5 juin dernier, de l'armée de Versailles pour être employée dans les 8^e et 9^e divisions militaires.

Les deux brigades qui la composent restent constituées et seront placées désormais sous les ordres :

La 1^{re} (55^e et 58^e régiments d'infanterie), du général commandant la 9^e division militaire (Marseille).

La 2^e (75^e et 96^e régiments d'infanterie),

du général commandant le 6^e corps d'armée (Lyon).

La couleur des fanions de bataillon va être changée de la manière suivante : le 2^e bataillon conserve le drapeau tricolore ; les fanions des 1^{er}, 3^e, 4^e bataillons sont coupés diagonalement : 1^{er} bataillon bleu foncé et blanc ; 3^e bataillon jonquille et blanc ; 4^e bataillon vert et blanc.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Conseil général de Maine-et-Loire.

Extrait du compte-rendu analytique de la séance du mercredi 20 août.

Présidence de M. le comte DE CIVRAC, président.

Les cahiers concernant les vœux des conseils d'arrondissement sont remis, pour Saumur, à M. Abellard.

M. Chevalier expose qu'aux termes de l'article 619 du Code de commerce, le Conseil général doit désigner trois de ses membres pour faire partie de la commission chargée de procéder à la révision annuelle de la liste électorale pour les tribunaux de commerce.

Sont désignés par le Conseil : MM. Bury, Abellard et Bruas, pour l'arrondissement de Saumur.

La parole est donnée aux membres de la première commission.

M. Berger présente le rapport sur le projet de répartition pour l'année 1874.

Il est procédé à la répartition de ce contingent en principal attribué au département de Maine-et-Loire dans les contributions foncière, personnelle-mobilière et des portes et fenêtres pour l'année 1874. Ce contingent a été fixé ainsi qu'il suit, par la loi du 24 juillet dernier :

Contribution foncière, 2,717,238 fr.
— personnelle-mob., 564,168
— portes et fenêtres, 454,990

Suivant les propositions de la première commission, le Conseil répartit ces impôts entre les cinq arrondissements de la manière suivante :

PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS.

Arrondissement d'Angers.

Foncière, 871,053 fr. ; personnelle-mobilière, 237,540 fr. ; portes et fenêtres, 229,547 fr.

Arrondissement de Baugé.

Foncière, 413,726 fr. ; personnelle-mobilière, 77,877 fr. ; portes et fenêtres, 46,479 fr.

Arrondissement de Cholet.

Foncière, 538,375 fr. ; personnelle-mobilière, 92,672 fr. ; portes et fenêtres, 66,539 fr.

Arrondissement de Saumur.

Foncière, 551,382 fr. ; personnelle-mobilière, 107,590 fr. ; portes et fenêtres, 78,242 fr.

Arrondissement de Segré.

Foncière, 342,702 fr. ; personnelle-mobilière, 48,489 fr. ; portes et fenêtres, 34,183 fr.

Totaux : foncière, 2,717,238 fr. ; personnelle-mobilière, 564,168 fr. ; portes et fenêtres, 454,990 fr.

M. Abellard donne lecture au Conseil d'une lettre écrite par MM. Ferré, Diesmolin et autres membres de l'Assemblée nationale, sur la question de la révision du cadastre, et propose le renvoi de cette lettre à la commission de permanence pour étudier la question.

Le Conseil rejette cette conclusion. Acte est donné simplement de la communication dont s'agit.

Séance du jeudi 21 août.

M. de Mieulle présente un rapport très-complet sur l'ensemble du service vicinal dans le département ; il propose, pour améliorer la situation des agents-voyers, de modifier leur organisation ainsi qu'il suit :

Il y aura désormais :

8 agents de 1^{re} classe.

8 — 2^e classe.

8 — 3^e classe.

7 — 4^e classe.

Cette modification entraîne une augmentation de dépenses de 4,000 fr. qui est votée par le Conseil.

Le Conseil ayant mis les communes à même d'emprunter 12,000,000 fr. à la Caisse des chemins vicinaux et ayant divisé les communes en trois catégories, suivant le taux de leurs centimes, les communes de la troisième catégorie n'ont pas profité de toute la somme mise à leur disposition, il reste libre une somme de 95,000 fr. M. de Mieulle propose d'attribuer cette somme aux communes de la première catégorie.

Ce changement entraînera une augmentation de dépense de 2,000 fr. pour intérêts à payer par le département. Cette somme est votée par le Conseil.

Sur la demande de M. le comte de Maillé, M. le préfet dit qu'il espère connaître prochainement la somme que les communes pourront toucher comme premier à-compte sur leurs emprunts.

Sur le rapport de M. de Mieulle, le Conseil vote en recettes et en dépenses pour les chemins vicinaux ordinaires la somme de 211,857 fr. 45 c.

Le *Journal d'Angers* a reproduit, dans son numéro du 25 août, sous le titre : *Nouveaux détails sur l'incendie de Saumur*, un long article de 180 lignes du journal *l'Evénement*.

La feuille parisienne entre ainsi solennellement en matière :

• Notre collaborateur M... est parti pour Saumur aussitôt que nous avons appris l'affreux incendie qui a éclaté en cette ville et il nous apporte, au moment où nous mettons sous presse, la lettre suivante qu'on lira avec le plus vif intérêt :

» Saumur, 21 août.

» M. Magnier avait raison quand il m'a dit de partir. Ce que je prenais pour un simple *Fait divers* est une véritable catastrophe, et Saumur, ordinairement si calme, n'a aujourd'hui d'autres sujets de conversation que l'horrible accident dont il a été le théâtre lundi dernier.

» *L'Evénement* est le seul journal représenté là-bas ; en vain je cherche un confrère pour avoir le malin plaisir de lui faire concurrence, il n'y en a point. Je n'aurai donc aucun mérite à être le mieux informé.

» Voici les détails que j'ai pu d'abord recueillir de visu, puis ensuite, grâce à la complaisance des autorités qui s'y sont prêtées avec une bonne volonté dont je tiens à les remercier publiquement.

Cet exorde est suivi d'une copie fidèle de tous les détails que *l'Echo Saumurois* a publiés sur cette triste affaire, soit 160 lignes. Il ne reste plus au compte de la rédaction de *l'Evénement* qu'une vingtaine de lignes.

Est-ce *l'Evénement* qui a été trompé par son reporter, ou est-ce le public qui a été trompé par *l'Evénement* ? Il y a quelqu'un qui est de mauvaise foi.

GENNES. — Le Maire de la commune de Gennes prévient que l'assemblée dite de la Saint-Louis aura lieu le 31 août.

Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.

Jeux divers, mât de cocagne, et, au clocher Saint-Eusèbe, feu d'artifice tiré par M. Vincent, d'Angers.

THOUARCE. — Dimanche prochain, 31 août, aura lieu, à Thouarcé, une grande fête musicale, organisée par la musique de Thouarcé (dite la Lyre Thouarçennaise), avec le concours des musiques de Brissac, le Champ-Faye, Joué-Étiou, Louerre, Saint-Mathurin, la Salle-de-Vihiers, et celui des sauteurs-pompier.

Le soir, à la suite du banquet, concert, puis retraite aux flambeaux exécutée par toutes les sociétés réunies.

Fête vénitienne : illuminations, flammes de Bengale et fusées volantes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

AVIS ADMINISTRATIF.

MM. les entrepreneurs de travaux publics qui désireraient traiter à l'amiable avec l'ad-

ministration municipale pour les travaux du Collège de Saumur, dont le devis s'élève à la somme de 85,732 fr. 41 c., sont priés de faire connaître leurs propositions à la Mairie d'ici au vendredi 29 août courant, à 4 heures du soir.

Ils pourront prendre communication, dans les bureaux, des devis et cahier de charges modifiés.

Le maire, R. BODIN.

Il a été trouvé un BRACELET d'une certaine valeur.

S'adresser, pour le réclamer, à M. Halbert, professeur de musique, rue du Pavillon, n° 3.

JUSTICE DE PAIX

Du canton Sud de Saumur.

Les audiences, pendant les vacances de 1873, seront les samedis 13 et 27 septembre, 14 et 25 octobre, à onze heures précises du matin, et cette heure sera la même pour les audiences du samedi après la rentrée.

Le greffier, T. BOUTARD.

La librairie Hachette vient d'éditer un poème : *Jeanne la Flamme* (le Siège de Nantes), par Emile Pebant, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Cette grande épopée rappelle, — moins l'ennui, — l'histoire de ces luttes de géants, récits épiques dont l'homme se désintéresse, parce que l'écrivain n'y met généralement en jeu que les divinités et des demi-dieux avec lesquels l'humanité n'a rien à voir.

Les héros que M. Pebant met en scène parlent le langage des dieux, mais vivent de la vie des simples mortels, et c'est en grande partie pour cela que l'intérêt se continue sans faiblir jusqu'à la fin du volume.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 28^e fascicule, DES à DEV est en vente.

APPEL AUX POÈTES.

Le onzième concours poétique ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1873. Six médailles seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 92, route d'Espagne, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

INSTITUTION DE M^{me} CAVELIER.

A partir de la rentrée prochaine, les cours d'Histoire, de Géographie et de Littérature seront faits par M. Lemariner, professeur de philosophie et d'histoire au collège de Saumur.

M^{me} Cavelier recevra à ces cours les jeunes personnes de la ville qui voudront les suivre. Ces élèves pourront rester dans le pensionnat depuis

dix heures jusqu'à quatre. Une maîtresse spéciale dirigera les devoirs des cours.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalescière* de Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastalgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La *Revalescière* a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de *Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants

les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 23 août

Froment (l'h.) 77 k. 29 06	Graine tréfle 50	—	—
2 ^e qualité. 74	— luzerne 50	—	—
Seigle. 75	Foin (h. bar.) 780	45	—
Orge. 65	— Luzerne —	780	40
Avoine h. bar. 50	— Paille —	780	34
Fèves. 75	— Aman-des. . .	50	—
Pois blancs. 80	— cassées 50	—	—
— rouges. 80	— Cire jaune. . .	50	180
Graine de lin. 70	— Chanvre tillé	—	—
Colza. 65	— (52 k. 500) — à	—	—
Chenevis. . . 50	— Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50 k.	— Blanc.	—	—
— chenevis 50	— Demi-couleur. .	—	—
— de lin. 50	— Brun.	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1872.	1 ^{re} qualité	87 à 97
Id.	2 ^e id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1872.	1 ^{re} id.	60 à 65
Id.	2 ^e id.	50 à 55
Saint-Léger et environs 1872.	1 ^{re} id.	50 à 53
Id.	2 ^e id.	45 à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1872.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	40 à 45
La Vienne. 1872.	2 ^e id.	40 à 45

ROUGES (2 hect. 20).

Souzy et environs, 1872	1 ^{re} qualité	100 à 103
Champigny, 1872.	1 ^{re} qualité	110 à 125
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1872.	1 ^{re} id.	100 à 120
Varrains, 1872.	2 ^e id.	» à »
Bourgneil, 1872.	1 ^{re} qualité	120 à 140
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigné 1872.	1 ^{re} id.	105 à 115
Chinon, 1872.	1 ^{re} id.	95 à 105
Id.	2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 AOUT 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	785	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	285	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	83 30	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	655	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	411 25	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier.	337	»	»	Crédit Mobilier esp. j. juill. et.	423 75	1 25	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche. . . .	880	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»
Emprunt 1872.	92 05	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	352 50	2 50	»	OBLIGATIONS.			
— libéré.	91 37	»	»	Est, jouissance nov.	513 75	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . .	92 50	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	272 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	410 50	»	»	Midi, jouissance juillet.	597 50	»	»	Est.	269 75	»	»
— 1865, 4 %	445	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . .	1005	»	»	Nord.	279 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	288	»	»	Nord, jouissance juillet.	850	»	»	Ouest.	270 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	251 50	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . .	850	»	»	Midi.	271	»	»
Banque de France, j. juillet. . . .	4265	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . .	32 50	»	»	Deux-Charentes.	256	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	542 50	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . .	905	»	»	Vendée.	237 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	458 75	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . .	797 50	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . .	372 50	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . .	13	»	»				

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

29, Quai des Grands-Augustins, 29. 40^e ANNÉE (1872).

Prix du volume broché 7 fr. »
— cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1872. — Le volume 1872 (40^e année), mis en vente le 5 décembre 1872.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné. 8 50
ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1873, environ 50 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach. 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE ; 1 vol. grand in-4° cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché. . . . 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque ; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché. . . . 7 fr 50
L'ouvrage complet 15 »
LECTURES DE FAMILLE choisies dans la collection du *Magasin pittoresque* ; 1 volume in-4° — 2^e édition.
Prix, broché. 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. POITEVIN, 2 vol.
Prix de chaque volume broché. 7 fr 50
L'ouvrage complet. 15 »
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yau'Dargent ; 1 vol. grand in-8°
Prix, pour Paris, broché 15 fr.
— cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le dimanche 31 août 1873, à midi précis, et le dimanche suivant, s'il y a lieu, à Montfort, commune de Cizay, il sera procédé à la vente des meubles meublants et effets mobiliers dépendant de la succession de M. Louis Vitura.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

Administration des Domaines.

VENTE DE POULAINS

Le samedi 30 août 1873, à midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente de SIX POULAINS, provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable au comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, PALUSTRE. (342)

A CEDER

FONDS DE CIRIER.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION.

UN LANDAU

A essieu patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent ;
DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement.
S'adresser chez M. FLOISSON, carrossier, rue d'Orléans, n° 71.

A VENDRE

D'OCCASION.

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
S'adresser au bureau du journal.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES

portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux Supérieurs par leur construction, elles ont seules obtenues les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes ; prenant peu de place, pas d'installation ; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner ; brûlant toute espèce de combustible ; conduites et entretenues par le premier venu ; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

Envoi franco du prospectus détaillé.

J. HERMANN-LACHAPPELLE
144, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevault.

AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner.

Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Saumur, imp. de P. GODET.